

Le journal de C.A.P. - Ours N°3, juillet 2003

*Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours
Pyrénées : pays des hommes, pays des ours.*

CAP-OURS

EDITORIAL :

«Jusqu'au plus profond des vallées, l'identité pyrénéenne s'affirme autour de l'image de l'ours. Le sondage Adet-Wwf nous l'a confirmé en début d'année et a même révélé que la majorité des habitants des communes classées en zone montagne est favorable à de nouveaux renforcements d'ours.

Le nombre sans cesse croissant de bergers, éleveurs, vachers et apiculteurs rejoignant l'Association pour la Cohabitation Pastorale est un des indicateurs qui permettent de démontrer que l'acceptation sociale des plantigrades est bien en marche.

Les producteurs de Pédascaous, le fromage portant l'empreinte de l'ours en Béarn, mis en place sous l'impulsion du Fiep, et ceux du « Broutard du Pays de l'Ours » en Pyrénées Centrales et Orientales continuent d'adapter leurs pratiques pastorales pour qu'elles répondent à la fois à une qualité reconnue par le consommateur et à la nécessité de préserver l'ours et ses habitats.

En prenant en compte ces attentes de la société ils valorisent leur métier, arrivent à obtenir des avancées sociales et mettent ainsi toutes les chances de leur côté pour asseoir leur avenir.

La qualité de leurs produits d'estive est ainsi « grandie » car le consommateur trouve au delà de leur dégustation le principe de respect de la biodiversité.

La démarche qui vise à lier - action économique - équité sociale - respect des habitats - est également bien lancée pour les Accompagnateurs en Montagne du Pays de l'Ours - voir article page 9. Depuis quelques décennies, les activités de loisirs et d'exploitations forestières s'accroissent et ont un impact sur les équilibres des habitats. Le dérangement est un facteur agissant directement sur la dynamique des populations des espèces menacées dont font partie l'ours et entre autres le grand tétras. Nous invitons tous les usagers du milieu montagnard à réfléchir ensemble à une gestion concertée des forêts et pâturages. En prenant quelques précautions, tout le monde sera gagnant.

Dans ce Journal de CAP-Ours n° 3, nous vous invitons à prendre connaissance, du résultat des actions coordonnées que nous avons menées depuis le printemps 2002. »

CAP-Ours demande au Gouvernement français de prendre toutes les dispositions nécessaires pour à la fois : préparer dès maintenant les renforcements en ours dans le Béarn et en Pyrénées Centrales - prendre les dispositions qui s'imposent pour la préservation des habitats - aider les actions économiques respectueuses des deux points précédents.

L'équipe de rédaction



L'ours BOUTXY
Photo : Jérémie Troïeffo, Equipe Technique Ours, FDC 65

SOMMAIRE DE CE NUMERO

- Situation de la population d'ours dans les Pyrénées
- Le courrier des lecteurs
- Le comportement du Patou avec les troupeaux voisins : témoignages,
- Les événements de ce printemps à Luz (65)
- L'enquête parlementaire : témoignages de la Confédération Béarn, de l'ACP et du Fiep
- Indicateurs d'évolution des objectifs de CAP-Ours
- Sondage ours, Les automnales du Pays de l'ours
- Une formation pour les accompagnateurs en montagne
- Rencontres Lavelanet de Cges, Manifeste ours
- Rencontre Fiep-Sépenso avec Roselyne Bachelot
- Rencontre Cap-Ours avec Ministères et administrations

« Le journal de CAP - Ours » numéro 3 , juillet 2003

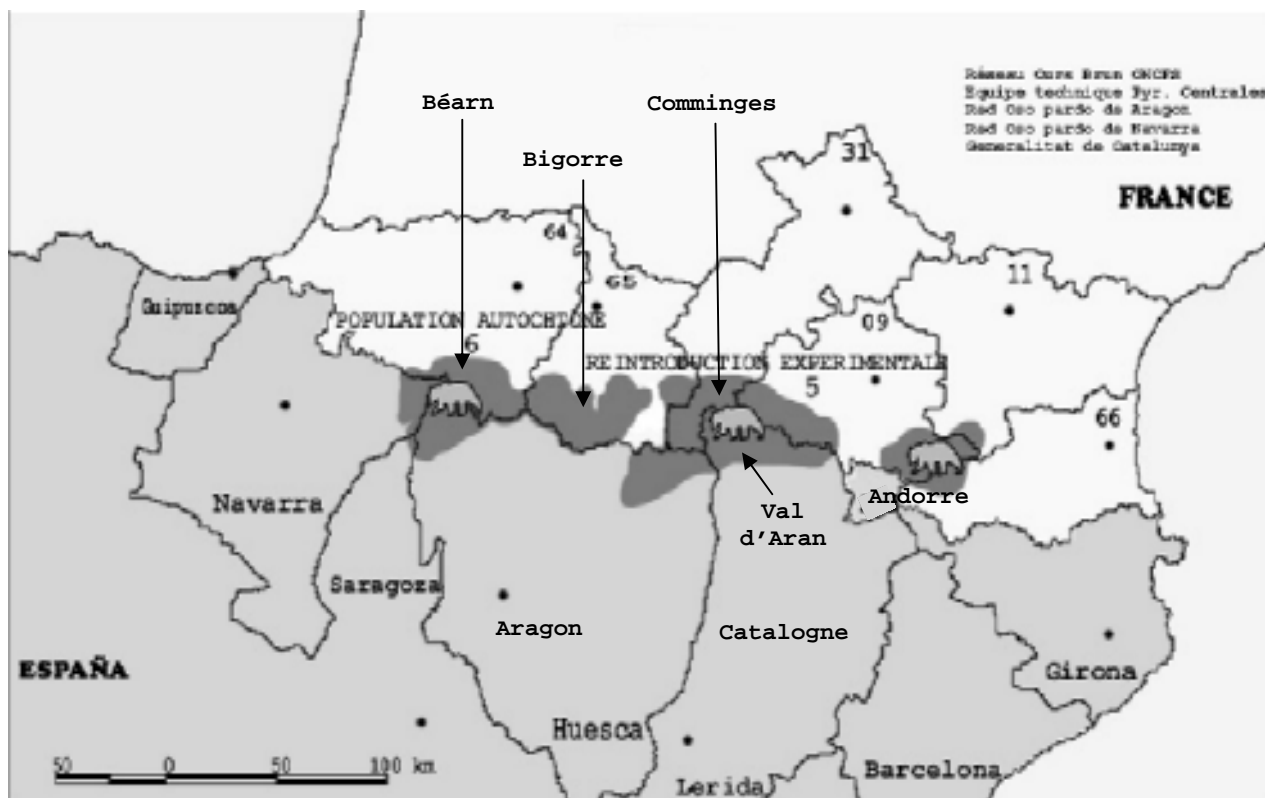
Coordination de rédaction : Max HUNOT - Association Nature Comminges

Toute reproduction est autorisée à partir du moment où la source « le Journal de Cap-Ours » est citée.

SITUATION DE LA POPULATION D'OURS DANS LES PYRÉNÉES

Sources : Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées (DIREN), Equipe Technique Ours (ETO), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées centrales. Il ne reste que 7 à 8 individus dans le noyau occidental. A cette période la disparition de l'ours des Pyrénées apparaît inéluctable. Une mobilisation forte d'acteurs locaux permet la réintroduction de trois ours (Mellba, Ziva et Pyros) capturés en Slovénie et relâchés dans les Pyrénées centrales. La population ursine des Pyrénées se compose aujourd'hui de 13 à 15 individus répartis en trois noyaux :



Le noyau Occidental est composé de deux souches d'ours:
Les 4 à 5 derniers représentants de l'espèce pyrénéenne :

- « Cannelle », seule femelle identifiée fréquentant le massif de Sesques situé entre vallées d'Aspe et d'Ossau en Béarn,
- 4 mâles : « Papillon », vieux mâle, massif de Sesques,
- « Camille », qui fréquente l'Aragon et occasionnellement le versant français (Arette et Ste Engrâce),
- « Luz Saint Sauveur » sur Gavarnie, Cauterets, Hautacam, et vallée du Chiroulet dans les Hautes-Pyrénées. Le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a pris un arrêté début juin afin que cet ours soit capturé puis relâché sur place équipé d'un émetteur afin de prévenir l'évolution d'un comportement familier face à l'homme. Un ours non baptisé fréquente un secteur entre vallée d'Aure, Arbizon et Pic du Midi.

Un ours issu de la réintroduction, Néré, 6 ans, qui après avoir fréquenté une zone à cheval entre les départements 65 et 64, c'est déplacé entre vallée d'Ossau et d'Aspe.

La dernière naissance durable à 2000, mais la carcasse de cet ourson avait été retrouvée en mai 2001. Il n'y a pas eu pour le moment d'indice de naissance de découvert ce printemps 2003.

Le noyau Central est composé d'ours issus de la réintroduction:

2 femelles : « Ziva » (13 ans), qui est surtout dans le Val d'Aran (Espagne), et de « CaraMelles » (6 ans), qui navigue entre le Massif du Mont-Valier (09) et le Pallars Soubira (Espagne). « Ziva » a donné naissance à deux oursons durant l'hiver 2000 et 2002.

Un mâle : « Pyros » (14 ans), a un vaste domaine ; Aragon, Val d'Aran, Haute-Garonne, Barousse, Luchonnais, Louron et occasionnellement l'Ariège.

Un à deux subadultes : « Comminges » repéré encore ce printemps dans le piémont commingeois et « Nord Val d'Aran ».

En 2003, nous devrions savoir si les deux oursons de Ziva nés en 2002 ont survécu et si Caramelles est suivie.

Le noyau Oriental comprend deux mâles de 6 ans :

«Boutxy » et « Kouki », issus de la réintroduction, qui occupent une zone à la limite de l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. L'émetteur de Boutxy ne fonctionne plus le printemps 2002. La présence de Kouki dans ce périmètre reste à confirmer cette année car un changement de domaine vital pour cet ours n'est pas à exclure.



Tanière d'ours sous une souche de pin sylvestre

EXTRAITS DES RÉACTIONS QUE NOUS AVONS REÇUES APRÈS LA DIFFUSION DU JCO N°2 :

«Je me réjouis de la création de CAP-Ours et espère qu'elle contribuera à relancer les actions en faveur de l'ours aussi bien en Pyrénées Centrales qu'en Béarn. » Jean, 65 Campan.

«Ayant fait une rencontre, certainement avec "BOUTXY" fin août 2002 sur la commune de FORMIGUERES (66), un ami, technicien de l'O.N.F d' AXAT m'a donné vos coordonnées. Je suis très intéressé pour en savoir plus et m'abonner à votre journal » François, 11 Limoux.

«La plus grande des sagesse c'est de sauvegarder son patrimoine. L'ours fait partie intégrante depuis des siècles du système pyrénéen. » Didier, 31 Col de Portet d'Aspet.

«12 pages d'infos claires, la situation actuelle, l'évolution sur les dernières années, les réflexions et perspectives pour l'avenir, des aspects juridiques, un regard vers d'autres régions concernées par les mêmes problèmes, des nouvelles de la famille... Je ne peux que vous féliciter, et vous encourager à poursuivre ce travail de coordination et d'information. » Jean-Louis, 31 Rquettes.

«Félicitations pour la richesse des informations ! » Lucien, 31 Toulouse.

Nous avons reçus de nombreux autres encouragements et l'on nous a souvent questionnés pour savoir la date de sortie du prochain journal.

Nous avons par ailleurs reçu des signes de soutien de plusieurs services de l'Etat.

LE COMPORTEMENT DU PATOU AVEC LES TROUPEAUX VOISINS : TEMOIGNAGES.

Un Patou « bien éduqué » protège efficacement son troupeau. Mais quelle est son attitude vis à vis des brebis des troupeaux voisins ?



Témoignage d'Arsène, berger - éleveur.

Sur une estive de Haute Ariège alors que les brebis descendent pour la nuit, Arsène le berger s'aperçoit que parmi son troupeau une quinzaine de brebis étrangères se sont mêlées. Les Patous, toujours aussi attentifs à leur « précieuse famille », n'ont rien changé à leur comportement. Ils escortent comme d'habitude les quelques 800 belles « tarasconnaises », mères et broutards.

Ces bêtes du troupeau voisin parcourent la montagne à leur guise. Il faut comprendre Roland leur éleveur. Il fait comme cela depuis plus de 40 ans pour pouvoir faire ses foins car il est seul sur l'exploitation. Ses brebis sont le bienvenue et tout le monde est rentré dans l'enclos pour la nuit.

Sous la protection des 2 chiens « Montagnes des Pyrénées » elles sont à l'abri des éventuels mauvais coups des « rôdeurs » et peuvent se reposer sereinement.

Le lendemain matin Arsène trouve les quinze « invitées » autour des deux chiens de protection encore couchés.

Lors du départ pour les pâturages seulement une douzaine des brebis de l'estive voisine quitte le troupeau après plusieurs hésitations. Le pâtre intervient pour décider les 3 ou 4 autres restantes à suivre leur congénères.

Le soir venu 3 brebis de Roland redescendent à nouveau avec le troupeau d'Arsène, suivant de prêt un des deux molosses !

Arsène décida de les garder avec l'accord de Roland jusqu'à la fin de la saison. Elles retrouveront leur propriétaire lors de la foire d'automne.

Témoignage de Francis, berger - éleveur, Massif du Mont-Valier.

Ce matin, Okapi, jeune femelle Patou, a un comportement inhabituel. En lui portant sa ration de croquettes, Francis, le berger de Soulas la trouve très excitée. Le lendemain matin Okapi n'est plus là. Le troisième jour, Francis arrive à la localiser grâce à ses aboiements et avec ses jumelles. Elle a été rejoindre le troupeau voisin à Arcouzan, deux vallons plus loin à deux heures de marche.

Francis ne sait pas que, dans la même journée, Okapi est aussi observée par Gérard, l'éleveur qui monte voir ses bêtes régulièrement. En se rencontrant plusieurs jours plus tard, les deux hommes avaient fait la même observation ; la chienne « Montagne des Pyrénées » passe son temps à rassembler des groupes de brebis réparties un peu partout dans la montagne et les ramène à proximité de la cabane d'Arcouzan. Elle a réalisé cette tâche trois ou quatre fois : monter, rassembler, descendre les bêtes, remonter, etc...

Francis a réussi à l'attirer grâce aux croquettes, mais Okapi ne s'est pas faite prendre au piège et bien qu'épuisée est repartie à Arcouzan continuer à rassembler les bêtes.

Quelques jours plus tard, des gardes de l'Office National de la Chasse apprennent à Francis que l'ours avait attaqué à Arcouzan et que la date correspond avec le comportement déroutant d'Okapi.

Francis pense qu'il est possible que l'ours soit passé à Soulas et qu'il ait déclenché la colère d'Okapi qui a suivi sa trace vers Arcouzan.

Ces témoignages nous montrent que les Patous bien éduqués (c'est à dire ayant été élevés suivant les consignes strictes dispensés par les deux coordinateurs « chiens de protection ») prennent instinctivement l'initiative de protéger toutes les brebis, y compris celles qui n'appartiennent pas à leur troupeau. De plus, ils ont la faculté de se déplacer là où le danger se présente comme l'exemple d'Arcouzan. Les éleveurs peuvent donc avoir confiance vis à vis des chiens de protection qu'ils ne connaissent pas.

Les évènements de ce printemps à Luz (65)

Depuis l'an 2001, il y a présence régulière d'un ours dans la vallée de Luz Saint Sauveur (Hautes-Pyrénées) dans un secteur où l'espèce avait disparu depuis très longtemps. Des analyses génétiques effectuées en 2001 avaient révélé que l'animal présent à l'époque était de souche pyrénéenne. En 2002 un ours a fréquenté épisodiquement à nouveau cette vallée et le secteur du Pic du Midi.



En 17 ans, le cheptel bovin estivant dans les Pyrénées, est passé de 56000 à 102000 têtes

Episode 2003

A partir de début avril, cet ours a attaqué régulièrement des brebis. Face à son attitude peu farouche et à l'émoi créé par cet événement (tentative de battue), il est décidé par la Préfecture et la DIREN d'activer « le protocole d'intervention sur un ours à problèmes ».

Dans sa phase 1, l'ours est sous la surveillance des gardes du Parc National des Pyrénées et de l'ONCFS. Il a

continué ses attaques dont une très médiatisée car il est rentré dans une petite bergerie et à tué un agneau. La grange (sans porte et à tout vent) est située à 200 mètres d'un hameau dans un terrain très escarpé. Il est à noter que les brebis attaquées ne sont pas gardées et n'ont pas de chien de protection.

Les éleveurs et des élus locaux sont très tendus ; menaces de mort sur animal mais aussi vis à vis des deux gardes du Parc. La gendarmerie effectue des rondes. Ils manifestent le 9 mai à la Préfecture de Tarbes. La Sous-préfète est amenée à lever le ton et à déclarer qu'il fallait que tout cela cesse avec menaces de sanctions immédiates à tout contrevenant.

Comme l'ours a continué à s'approcher de l'homme et à attaquer énormément, la phase 2 du protocole a été déclenchée avec effarouchement par tirs de balles en plastique et à double détonation. Certains éleveurs étaient prêts à évoluer dans le bon sens mais ont été vite remis à leur place par la pression des opposants.

Les dégâts de cet ours ont fait l'objet d'une procédure d'indemnisation. A titre d'exemple : ovin viande de 1 à 7 ans 114 € + 38 € de manque à gagner, soit 152 € par ovin + 115 € d'indemnité de dérangement par attaque.

Le 27 mai, Mme Bachelot reçoit une délégation d'élus et d'éleveurs de la région de Luz. Et compte-tenu du manque de résultats probants de la phase effarouchement elle donne son feu vert pour passer à la phase d'équipement avec un émetteur et pour le relâcher sur place. Le but est de modifier son comportement et lui permettre de survivre à l'état sauvage en lui faisant perdre sa familiarité vis à vis de l'homme. Cette situation s'était déjà posée dans les Pyrénées, soit avec un ours autochtone en Béarn, soit avec Pyros ou Boutxy très prédateurs et à comportement « familial » à moment donné. Ces derniers avaient été équipés de colliers émetteurs, effarouchés quand nécessaire et sont maintenant en liberté sans causer de problèmes majeurs.

A ce jour, l'ours est dans la région de Hautacam (H.P.), continue de faire des dégâts et fait l'objet de piégeage par l'ONCFS et le PNP. Tout est prévu pour que lors du piégeage l'équipe intervienne dans les minutes qui suivent afin de réduire au minimum le stress de l'ours et les risques pour sa santé.

Propos recueillis auprès de Gérard Caussimont, FIEP-Groupe Ours Pyrénées, de Jean-Jacques Camarra (ONCFS) et de l'Equipe Technique Ours.

Observations : L'opération de capture d'un ours pose un problème d'éthique. CAP-Ours tiens à préciser qu'elle doit rester à caractère exceptionnel dans la mesure où nous nous trouvons dans une situation due à un comportement à moment donné anormal de la part de cet ours. Par contre, son équipement, vue les risques liés à la tension sociale que cet épisode aura créée, lui servira d'assurance vie. Une opération de piégeage n'étant pas sans risque, il y a déjà eu, ailleurs, des accidents portant atteinte à l'ours, CAP-Ours demandera, si un accident se produisait, le remplacement de cet ours.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE LA PRÉSENCE DU LOUP EN FRANCE ET L'EXERCICE DU PASTORALISME DANS LES ZONES DE MONTAGNE :

Cette enquête a débuté fin 2002. Elle a consisté à auditionner plus d'une centaine de personnes (associations pastorales, élus, administrations, associations de protection de l'Environnement, scientifiques, etc...) ayant un rapport direct ou indirect avec les trois grands prédateurs en France ; Loup, Lynx et Ours.

Cette commission a présenté ce mois de mai 25 propositions d'actions.

Elle a recommandé (extraits) :

« Une gestion transfrontalière des prédateurs - quelques mesures spécifiques comme la possibilité de retirer des ours à comportement anormal !

pour la défense du pastoralisme de prévoir, dans le cadre

de la réforme de la PAC, l'augmentation des fonds en faveur du développement rural – de développer la formation au métier de berger – de créer des emplois aidés de bergers et d'aide-bergers – d'améliorer les conditions de travail sur les estives – améliorer la productivité de l'élevage ovin et mieux valoriser l'agneau par rapport à la viande d'importation. Encourager la pluri-activité en montagne – rétablir le dialogue entre tous les acteurs concernés par le pastoralisme et la protection de la faune sauvage.

Enfin au dessus de tout, de placer le principe absolu de la priorité de l'homme, de ses activités et de ses traditions, sur l'animal fut-il protégé. »

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION MONTAGNE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU BÉARN AU TRAVAIL DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES PRÉDATEURS.

PAU, vendredi 21 mars 2003. Pour la Confédération Paysanne, la question de l'ours ne peut se poser que dans le cadre d'une politique agricole de montagne, car on ne peut imposer à une société paysanne en déclin de prendre en charge la sauvegarde d'une espèce animale. La sauvegarde de l'ours est directement liée à la sauvegarde des bergers de montagne. On sait que plus un troupeau est gardé, moins il subit d'attaques. La réalité pastorale dans les montagnes béarnaises (fabrication fromagère, troupeau laitier) nécessite une présence humaine permanente. Les pouvoirs publics doivent s'engager à maintenir ce mode de gardiennage en soutenant les formations, les emplois de bergers et d'aide-bergers. Une volonté politique forte doit s'exprimer en faveur d'installations nombreuses. La Confédération Paysanne du Béarn veut privilégier les petites structures permettant le maintien et l'augmentation du nombre des exploitations, seule solution pour la revitalisation de l'agriculture de montagne. Les prédateurs des éleveurs sont ceux qui veulent une PAC toujours basée sur la seule économie de marché induisant la disparition des petits. C'est donc tout un travail de redéfinition d l'agriculture de montagne que l'on doit mener en parallèle avec la pérennisation de l'ours : pour nous, cela sous-entend une politique de réintroduction vu l'état actuel de la population ursine. La Confédération Paysanne du Béarn est favorable au main-

tien de la biodiversité. Il n'est pas question de cautionner la réintroduction telle qu'elle a eu lieu dans les Pyrénées Centrales, c'est à dire sans concertations avec les acteurs pastoraux. Ceux-ci n'ont pas les mêmes pratiques : pas de présence permanente sur les estives, car les troupeaux sont libres ou peu gardés. En Béarn, nos pratiques en estive permettent une cohabitation avec l'ours. Pour préserver cette opportunité, nous demandons : - qu'une réglementation soit mise en place concernant les systèmes de location des estives (baux, conventions pluriannuelles, baccades) afin d'éviter les abus (surenchères, précarité des bergers). - que les communes qui ont touché des subventions pour aménager des estives à vocation fromagères soient obligées de respecter cet engagement. - qu'une politique forte d'installation soit mise en oeuvre. - que les pouvoirs publics s'engagent à maintenir et conforter les formations de bergers et les emplois d'aide-berger. - que les Mesures Agro-Environnementales soient reconduites en 2003 avec un contrôle strict de leur utilisation pour l'emploi. - qu'une relation étroite entre les administrations de suivi de l'ours et les bergers soit effective. Toutes ces conditions pourront permettre les réintroductions. En conclusion, la Confédération Paysanne du Béarn demande que pour une réintroduction d'ours, des installations de bergers et de paysans soient réalisées dans nos montagnes.

CONCLUSION DE L'AUDITION DU FIEP

En général, en Béarn, grâce à un ensemble de mesures, le berger est plus neutre vis à vis de l'ours et la cohabitation se passe correctement.

Un certain nombre de mesures de compensation de la présence de l'ours, d'améliorations des conditions de vie en estive, bonifiées au titre de cette espèce ont très nettement contribué au maintien du pastoralisme fromager béarnais en estive et à la présence de jeunes bergers. La présence de l'ours a été en quelque sorte un atout pour améliorer les conditions de vie et de gardiennage...

J'ai pu constater par moi-même au cours de visites récentes dans les Abruzzes, les Monts Cantabriques, en Slovénie, en Croatie ou en Autriche, que nous avons pris les problè-

mes par le seul bout qui permette la cohabitation homme-ours : la gestion du pastoralisme et de l'habitat.

Les exemples récents de conflits avec l'ours dans les Pyrénées centrales, dans les Pyrénées espagnoles ou dans le Mercantour avec les loups, ne font que nous encourager à poursuivre dans une voie engagée depuis 20 ans « pour que l'ours et l'homme puissent vivre ensemble dans les Pyrénées »...

Gérard Caussimont, Naturaliste, Président du FIEP-Groupe Ours Pyrénées

EXTRAITS DE L'AUDITION DE L'ASSOCIATION POUR LA COHABITATION PASTORALE

Texte partiel : (étaient présents : 4 représentants de l'ACP ainsi que 5 députés).

A propos des moyens apportés aux éleveurs :

Député : Des cabanes, il faut les construire, les bergers il faut les payer, les former et les indemnités devraient être plus réalistes... Tout est une affaire de moyens.

Acp : Non, ce n'est pas un bon combat ça ! Je ne sais pas ce que vous appelez des indemnités « réalistes ». A partir du moment où l'on perd une brebis et que l'ours l'a mangée, on est payé trois fois son prix. On ne peut pas demander plus.

Député : Vous savez très bien que pour toutes les brebis qui ne sont pas retrouvées, il n'y a aucune indemnité.

Acp : Si on ne les retrouve pas, on n'est pas sûr que ce soit l'ours. Quelles sont les preuves ? La mouche qui pond des larves sur les plaies des brebis et qui est capable d'en tuer une en deux jours, elle fait plus de dégâts en plein été que l'ours.

Député : Vous parlez de quelques éleveurs qui ne sont pas trop sérieux...

Acp : Non, Monsieur Bonrepaux, les éleveurs sont tous sé-

rieux. Ils ne peuvent pas assurer, c'est tout. Parcequ'on ne leur en donne pas les moyens. Actuellement, un berger ne peut pas assurer un troupeau de 1300 têtes.

A propos du Broutard du Pays de l'Ours :

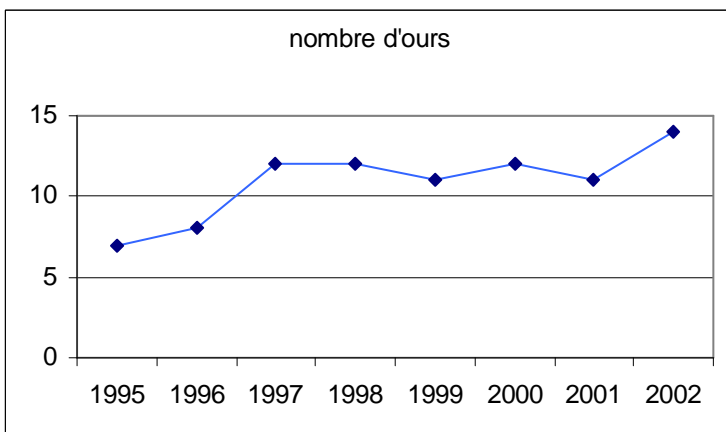
Député : Si vous alliez vous faire former en Italie, vous ne mettriez plus la photo de la brebis sur le broutard, car les italiens, sur le fromage Peccorino, mettent carrément la photo des loups et ils le vendent trois fois plus cher !

Acp : Nous vendons du broutard, nous ne vendons pas de l'ours.

Député : Je vous le dis à titre indicatif parce qu'ils le vendent trois fois plus cher !

Acp : Nous voulons le vendre au juste prix, pas trois fois plus cher. Si nous voulions devenir riches, nous ne serions pas éleveurs. Le Broutard du Pays de l'Ours est différent des autres car il cohabite avec l'ours et a le goût de la montagne qui n'a rien à voir avec les autres races. Un boucher, qui va faire ses marchés à Narbonne (11) ne peut plus vendre un autre broutard que le notre... !

INDICATEUR N°1 : Evolution des effectifs d'ours dans les Pyrénées. (source Diren).

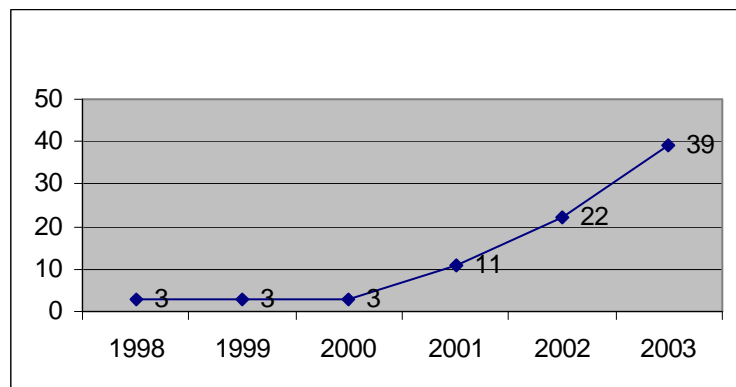


Du point de vue biologique l'expérience de réintroduction est une réussite : les ours réintroduits se sont bien adaptés à leur nouvel environnement. Les Pyrénées sont un milieu qui

répond aux exigences biologiques de l'ours. On a constaté un bon développement des individus réintroduits et de leur progéniture (forte croissance pondérale), la mise bas des oursons conçus en Slovénie malgré le déplacement des femelles gestantes, une bonne survie des jeunes la première année (même pour les oursons orphelins), une maturité sexuelle précoce d'un descendant (la femelle Caramelles a été fécondée à l'âge de 3,5 ans, la moyenne se situe aux alentours de 4-5 ans).

Néanmoins le statut de l'ours brun sur l'ensemble du massif pyrénéen est encore très précaire et la viabilité de cette population à long terme n'est pas assurée. En effet cette population est éclatée en 3 noyaux. Le noyau occidental ne comprend qu'une seule femelle identifiée. Dans le noyau central seul le mâle Pyros participe à la reproduction. Enfin le noyau oriental n'est composé que de 2 mâles qui du fait de leur éloignement ne participent pas à la reproduction.

INDICATEUR N°2 : Evolution du nombre de bergers, vachers, éleveurs et apiculteurs adhérents à l'Association pour la Cohabitation Pastorale. (Source : ACP, Centraus, 09220 Siguer, tél : 05 61 05 83 73, mél : bergers.cep@infonie.fr).



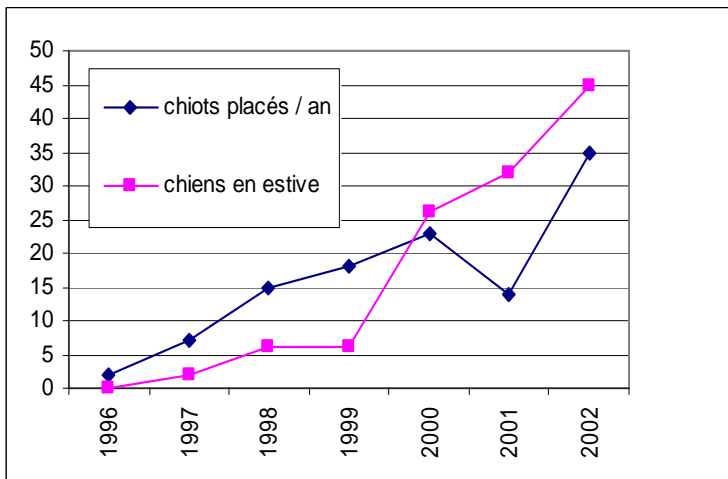
Nous assistons à une bonne progression du nombre de bergers, vachers et d'éleveurs adhérents à l'ACP. D'autres encore sensibles aux pressions ne veulent pas encore prendre

position mais certains d'entre eux, sans adhérer soutiennent les actions de l'association.

L'épisode de Luz (65) ce printemps en est encore une preuve et nous rappelle qu'il existe cette forte pression psychologique contre tous les acteurs pastoraux qui auraient envie de poser sereinement le problème. Nous encourageons ceux qui le souhaiteraient à rentrer en contact avec l'ACP 09 Siguer, (tél : 05 61 05 83 73 ou le Fiep 64 Pau, (tél : 05 59 62 49 43).

L'ACP vient d'éditer son Journal : « Un autre Echo de la Montagne », document indispensable si on veut bien comprendre les objectifs de cette association qui défend un pastoralisme différent et moderne où l'homme et la grande faune retrouvent leurs places. Vous pouvez vous le procurer en prenant contact avec l'ACP.

INDICATEUR N°3 (Source ACP): Evolution du nombre de chiens de protection : placés dans les exploitations, montés en estive.



35 chiens ont été placés en exploitations en 2002. Il y a eu une bonne demande et leur efficacité n'est plus à démontrer. Les éleveurs ont perçu tout l'intérêt de l'acquisition d'un Patou pour la sécurité de leurs bêtes face aux attaques et aux vols.

Deux animateurs « chiens de protection » sont maintenant opérationnels. Leurs missions consistent à rechercher les chiots, les placer, faire des visites régulières en particulier lors des phases de socialisation et de mise en estive. Sans compter le travail de secrétariat, ils doivent aussi réaliser des actions de sensibilisation, information, démonstration. La sélection



Le Patou fait son travail de protection 8 mois en exploitation, 4 mois en estive

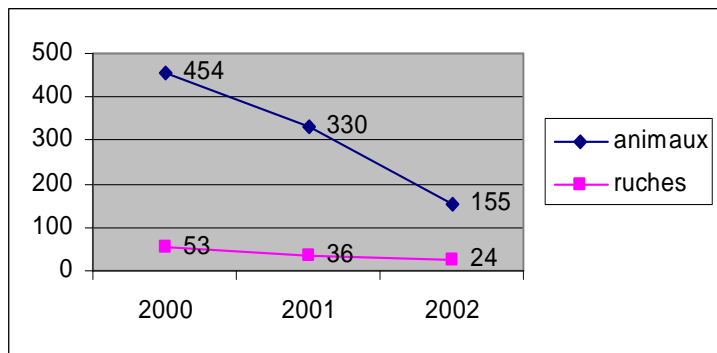
des chiens est très rigoureuse et se fait en partenariat avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie et 5 autres organismes concernés.

A ce jour, 81 éleveurs ont adopté les chiens de protection proposés par la Diren.

Selon une évaluation réalisée par l'ACP, les Patous permettent en moyenne de baisser la prédation en estive comme sur les exploitations de plus de 90%. Le travail des chiens de protection se réalise tout au long de l'année (3 à 4 mois en estive, 8 à 9 mois sur les exploitations).

En estive, c'est l'association Berger-Patou qui a toute son efficacité.

INDICATEUR N°4 (source Diren): Evolution des dommages d'ours indemnisés (reconnus ou attribués au bénéfice du doute)



On note une nette diminution des dommages d'ours. Concernant les ruches, leur protection par clôture a eu un impact significatif. 72 clôtures ont été financées sur 2001 et 2002.

Concernant les troupeaux, les mesures de protection ont un impact certain mais d'autres facteurs interviennent également.

Le nombre de dommages indemnisés en 2000 peut s'expliquer notamment :



Rucher protégé par une clôture

par la présence de subadultes (causant généralement plus de dommages que les ours adultes) sur des zones où les troupeaux n'étaient pas gardés, et par l'indemnisation, au bénéfice du doute, de nombreuses bêtes disparues.

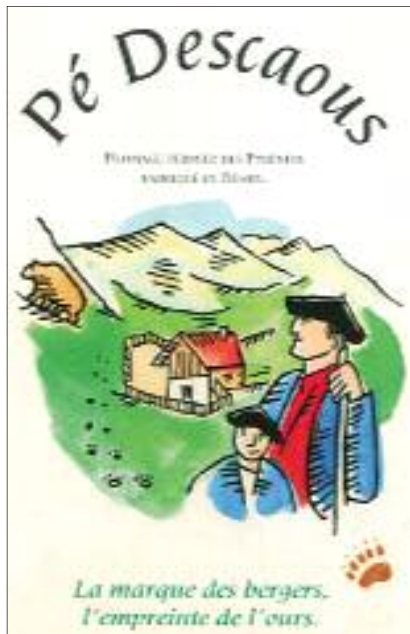
En 2001, le nombre d'indemnisations demeure relativement important suite à deux dérochements intervenus en zone du Parc national des Pyrénées indemnisés au bénéfice du doute (55 bêtes à Luz et 73 à Sesques).

EVOLUTION DES VENTES DE PÉ DESCAOUS, LE FROMAGE SOUS CHARTE FIEP, PORTANT L'EMPREINTE DE L'OURS, ET DE BROUTARD DU PAYS DE L'OURS.

- Le fromage PéDescaous : Nous avons assisté en 2002 à une poursuite de la progression des ventes de ce produit fermier des vallées à ours qui valorise le travail des éleveurs. 22 producteurs participent à ce programme initié par le Fiep depuis 1994, en partenariat avec l'Association des bergers du Haut Béarn et le WWF France. La production de

PéDescaous représente 10% de la production de fromage fermier d'estive en Béarn. Contact : Fiep Groupe Ours Pyrénées, tél : 05 59 62 49 43.

- Le Broutard du Pays de l'Ours : Il poursuit sa progression. Le nombre de producteurs est passé de 4 en 2001 à 8 en 2002. Les éleveurs sont situés dans l'Aude, l'Ariège et la

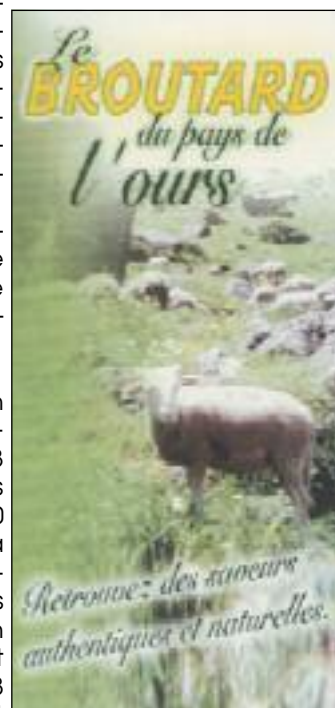


Haute-Garonne. Les ventes sont passées de 40 à 90 broutards. Elles s'étalent de fin septembre à mi-février. Une enquête auprès des clients est en cours et permettra de répondre au mieux à leur attente. Le broutard du Pays de l'Ours est vendu uniquement sur commande, conditionné en cassettes de broutard entier ou semi-broutard. La viande est découpée, emballée sous vide en part individuelle, étiquetée et prête à être congelée. Livraisons possibles en Ariège et Haute-Garonne. Contact : ACP 09 Siguer, tél : 05 61 05 83 73.

postes de bergers ont bénéficié d'une aide financière, 20 portages par bât et 28 héliportages ont été réalisés, 18 estives ont bénéficié des interventions des bergers itinérants.

Les mesures d'accompagnement de 2002 ont été reconduites en 2003 sauf en Béarn. Les C.T.E. sont en train d'être remplacés par les Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.). Le décret ministériel devrait être signé prochainement. Bruxelles a donné son agrément pour le remplacement de la prime à l'herbe par la Prime Herbagère Agricole Environnementale (P.H.A.E.).

Pour mémoire le cheptel ovin sur les 6 départements du massif pyrénéen est d'environ 573 000 bêtes. Le nombre d'unités pastorales est de 1250 pour 250 bergers et vachers. Lors de la dernière commission d'admission des candidats à un cursus de formation de bergers en Ariège, 45 candidats se sont présentés pour seulement 8 places de disponibles ! C'est donc bien un problème de moyens de formation qui est à faire évoluer.



Complément d'informations sur les mesures d'accompagnement : (Sources DIREN – DRAF Midi-Pyrénées).

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable apportent un soutien financier pour aider à une meilleure cohabitation entre pastoralisme et ours. En 2002, en Pyrénées Centrales, sur les départements du 65, 31, 09 et 66, en plus des Patous et moyens de protection des ruchers, 85

LES PYRÉNÉENS SONT TRÈS ATTACHÉS À LA PRÉSENCE DE L'OURS DANS LES PYRÉNÉES, ET MAJORITAIREMENT FAVORABLES À DE NOUVEAUX LÂCHERS



(Selon le sondage IFOP pour le WWF France et l'ADET – Pays de l'Ours, janvier 2003)

86% des Montagnards Pyrénéens (et 88% des Français) considèrent que l'Ours fait partie du patrimoine pyrénéen. Ces mêmes Pyrénéens sont de plus **79%** à penser que **la présence de l'ours est valorisante pour les Pyrénées.**

La présence de l'ours, y compris l'opération expérimentale de réintroduction en Pyrénées Centrales, est donc plébiscitée par les Français, comme par les populations locales pyrénéennes.

Or, il est établi que le nombre actuel d'ours (une quinzaine répartie entre le Béarn et les Pyrénées Centrales) n'est pas suffisant pour assurer la survie de l'espèce.

Pour léguer ce patrimoine exceptionnel à nos enfants et aux générations futures, il faut donc impérativement renforcer rapidement cette population par de nouveaux lâchers. Interrogés à ce sujet, **72% des Français se sont déclarés favorables à de nouveaux lâchers** d'ours afin de restaurer une population viable, ainsi que **58% des Pyrénéens**, dont un pic à **70% d'avis favorable chez les Pyrénéens ayant moins de 35 ans (et 90% chez les Français de moins de 35**

ans). Devant des conclusions aussi claires, le WWF France et l'ADET-Pays de l'Ours demandent au Gouvernement la **relance du programme de restauration de la population d'ours bruns dans les Pyrénées**, qui était gelé depuis plusieurs années, « faute d'une acceptation sociale minimum » ...

Contacts:

ADET-Pays de l'Ours : Place Pène Blanche 31160 Arbas ;
Tél : 05 61 97 48 44, adet@paysdelours.com

WWF France : 188 rue de la roquette 75011 Paris ;
Tél : 01 55 25 84 84, ajperrin@wwf.fr

Ce sondage a été mené en deux phases du 30 décembre 2002 au 9 janvier 2003 sur deux échantillons de populations différents :

403 personnes, représentatives de la population issue des 939 communes classées en Zone Montagne des Pyrénées, âgée de 15 ans et plus ;

1006 personnes, représentatives de l'ensemble de la population française âgée de 15 ans et plus.

LES AUTOMNALES DU PAYS DE L'OURS : UNE FETE REUSSIE.

Trois week-end de bonne humeur à Massat (09), Arbas (31) et Nistos(65) ont rassemblé plus de 5000 personnes fin octobre – début novembre 2002 !

Chacun a pu satisfaire sa curiosité en observant et en échangeant avec les nombreux professionnels venu faire

des démonstrations. Du forgeron au berger en passant par le bûcheron, toutes les activités traditionnelles et vivantes de la montagne étaient représentées. Les producteurs comme le boulanger ou le charcutier ont su éveiller les papilles pendant que d'autres visiteurs découvraient, médusés,

les images de Boutxy jouant avec la neige durant l'hiver 2002.

Conférences, expositions, démonstrations, chants, danses et contes ont permis à tous de découvrir les faces cachées des Pyrénées Centrales.

Un vrai succès !

Les automnales du Pays de l'Ours vous donnent rendez-vous en Octobre 2003, à Fos sur Garonne (31) les 11 et 12 et à Massat (09) les 18 et 19. Alors, à bientôt !



UNE FORMATION ADEPFO*/ADET AU SERVICE DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE

Les Accompagnateurs du Pays de l'Ours voulant se perfectionner dans un souci de professionnalisme pour répondre aux nouvelles attentes de leur clientèle ont sollicité l'ADET dans le cadre du partenariat « La charte au Pays de l'Ours », pour le montage et la réalisation de cette formation.

A la demande des Accompagnateurs un stage sur le thème « La grande faune » a été mis en place en collaboration avec l'ADEPFO pour le financement et l'ADET pour la coordination.

Se déroulant sur un total de 15 journées, le contenu de cette formation a été conçu sur le principe de la formation-action :

- Compléter les connaissances scientifiques sur la Grande Faune Pyrénéenne (actualisation).
- Acquérir les méthodes et les connaissances pédagogiques pour monter et mener des projets de découverte.
- Interprétation personnalisée et pédagogie de l'environnement avec notre clientèle.
- Conception et réalisation d'outils pédagogiques adaptés aux besoins des accompagnateurs

Une quinzaine d'Accompagnateurs en Montagne suivent ce stage qui va leur permettre d'approfondir leur connaissance au contact de spécialistes tels que :

Alain REYNES de l'ADET : Suivi des stagiaires, aide à la création des outils pédagogiques.

Louis ESPINASSOUS : Interprétation personnalisée et pédagogie de l'environnement.

Jean-Louis ORENGO : Traces d'animaux, techniques et exploitation pédagogique.

Jean Claude BOUCHET : Histoire de la grande faune des



Lâcher de ballons à Arbas (31) lors des Automnales du Pays de l'Ours

Pyrénées.

Pierre Yves QUENETTE : L'ours : la biologie, écologie et réintroduction.

Philippe SERRE : Les grands rapaces des Pyrénées : connaissance et exploitation pédagogique

Philippe FOSSE : De l'ours des cavernes à l'ours brun : préhistoire, paléontologie, évolution.

Laurent CHAYRON : Les ongulés des Pyrénées : isards, cerf...

Emmanuel MENONI : les galliformes de montagne pyrénéens : lagopède, grand tétras, perdrix.

Pour plus d'infos :

* Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation

Jean Pierre Daffos tel : 05 61 88 84 12 , Philippe Cazes tel 05 61 96 15 12



Stand des accompagnateurs montagne aux Automnales du Pays de l'Ours

SENSIBILISATION

En 2002, la Coordination CAP-OURS a réalisé une campagne de sensibilisation sur l'ours et le pastoralisme auprès des établissements scolaires de la zone à ours du massif pyrénéen. L'ensemble de la prestation était entièrement gratuite pour les écoles. Elle a consisté en la distribution des documents pédagogiques suivants :

Dossier pédagogique « l'ours des Pyrénées », réalisé et édité

en 2000 par le FIEP, avec le concours du Ministère de l'Environnement,

Dossier Pédagogique « L'ours » coédité par le FIEP et Lauburu en 1988 et contenant une fiche d'actualisation ;

« Science et Nature » hors série, Pyrénées centrales, Pays de l'Ours, été 2001 coédité avec l'ADET.



fne
France Nature Environnement

DÉCLARATION COMMUNE DES PARTICIPANTS AUX PREMIÈRES RENCONTRES NATIONALES DE L'ÉCO-PASTORALISME

La réunion de Lavelanet de Comminges (Haute-Garonne) des 18 et 19 janvier 2003, est une date importante.

Les éleveurs, bergers de Franche-Comté et du Jura, des Alpes et des Pyrénées et protecteurs de la nature se sont rencontrés pour parler du loup, de l'ours et du lynx et ont souhaité faire la déclaration suivante:

« Depuis que le loup est revenu dans les Alpes voici dix ans, le lynx dans le Jura et les Vosges et depuis que la population d'ours a été renforcée dans les Pyrénées, on entend dire partout, dans la bouche de responsables agricoles et d'élus, et donc dans la presse, que la cohabitation entre le pastoralisme et les grands prédateurs est impossible.

C'est faux ! Elle est difficile, d'abord parce que le pastoralisme, victime du productivisme et frappé par la concurrence internationale et la mondialisation, est plongé dans une crise si grave qu'elle met en danger sa survie.

La réapparition des grands prédateurs est une épreuve supplémentaire mais une épreuve de vérité. Ou nous saurons habiter la montagne en prenant en compte les nouveaux enjeux de la société tout entière – dont la défense de la biodiversité -, ou le pastoralisme en souffrira.

Et ce serait un drame. Car le pastoralisme est une histoire

vieille de plusieurs milliers d'années, qui démontre que l'homme est capable de vivre dans la nature, avec elle.

Ceux qui refusent la présence des animaux sauvages sont contre cette filiation, pour nous, essentielle. Nous pensons que la tradition la plus ancienne et la modernité la plus actuelle peuvent et doivent se rencontrer.

La confrontation avec la faune sauvage nous offre la possibilité, à nous éleveurs et bergers, protecteurs de la nature, de redéfinir nos relations avec la vie, la vie sauvage. Cela prendra du temps, des efforts et des aides. Nous croyons que l'avenir appartient à ceux qui sauront partager l'espace en pensant à ceux qui viendront après eux ».

FNE et ses associations membres actives sur le dossier des grands prédateurs

Alsace Nature, Arnica Montana, CEEP, CORA, CORIF, FRAPNA, GEPMA, LPO PACA, Mille Traces, ROC, SFPEM, UDVN 04, FIEP, Nature Comminges,

ACP : Association pour la Cohabitation Éco-Pastorale, Association des Bergers et des Vachers des Hautes Alpes et tous les individuels, éleveurs, bergers présents.

MANIFESTE POUR LA PRÉSERVATION DE L'OURS BRUN EN FRANCE

«Pyrénéens français ou espagnols, européens, nous sommes tous attachés à l'existence d'une nature riche et diversifiée dans les Pyrénées comme ailleurs dans le monde. Nous savons quelle serait notre fierté de pouvoir la confier la plus intacte possible à nos descendants pour qu'à leur tour ils puissent oeuvrer pour sa continuité.

L'ours, comme le gypaète barbu, l'isard, le desman, les paysages et la culture, fait partie de notre patrimoine pyrénéen et national. Il est inconcevable que nos montagnes ne soient plus habitées par cet animal emblématique.

En 1996, des pyrénéens ont choisi de redonner l'ours à la montagne là où il avait disparu quelques années auparavant. Ce projet a pu voir le jour grâce au concours de l'Etat et de l'Union Européenne partenaire de cette réintroduction. Mais une douzaine d'ours sur l'ensemble des Pyrénées ne constitue pas une population viable ! C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de renforcer les populations en Béarn et dans les Pyrénées centrales. Il est de notre devoir de veiller à ce que toute activité humaine présente et à venir se fasse dans un habitat où l'on puisse garantir les équilibres biologiques dans l'esprit posé par le concept du développement durable.»

Ainsi débute le manifeste pour la préservation de l'ours brun en France rédigé par France Nature Environnement, le Fiep, le Ciapp, Nature Comminges, la Sfepm, la Sepenso Béarn et Région

et la collaboration de l'Association pour la Cohabitation Pastorale.

On peut se procurer le manifeste de plusieurs manières : il est téléchargeable sur le site internet : fne.asso.fr, le demander par mél : nature@fne.asso.fr, ou écrire à FNE, 8, rue Adèle Riton 67000 Strasbourg, tél : 03 88 32 91 14, Participation aux frais d'affranchissement (tarifs postaux actuels) : un exemplaire : 0,64 euros en lent ou 1,20 euro en lettre, 10 exemplaires : 3,20 euros.



En 15 ans, le cheptel ovin estivant dans les Pyrénées est passé de 444000 à 573000 têtes

RENCONTRE Mme BACHELOT Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, (MEDD) avec Fiep et Sépanso Béarn, 17 fév. 2003 à Pau :

(accompagnée de Mme Etaix, conseiller technique MEDD et M.Dantin conseiller Mtre Agriculture, le Sous Préfet d'Oloron), la délégation Fiep- Sépanso a réaffirmé ses revendications principales : protection des habitats, renforcements, reprise de l'aide au gardiennage et des analyses génétiques, nouveaux contrats de Charte crédible avec l'Institut Patrimonial du Haut Béarn, Natura 2000...

La Ministre et ses conseillers ont apporté les éléments de réponse suivants :

le regret que l'on ait abandonné les aides au gardiennage en Béarn alors que c'est un facteur primordial. Ils travaillent avec le ministère de l'Agriculture pour étudier des mesures relais pour 2003.

S'il y a une seule femelle en Béarn, le renforcement est une question essentielle. Il est primordial de compter sur les analyses génétiques pour faire un point précis sur la population d'ours car à l'IPHB on lui avait parlé de 5 à 8 ours en Béarn. S'il y en avait 8 avec des femelles, le renforcement serait remis en question.

L'IPHB est un acteur prépondérant et légitime, il faut préciser les axes de travail et les rôles de chacun.

La volonté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable est de maintenir le pastoralisme et la présence de l'ours.

Mme Bachelot connaît et apprécie le travail d'éducation à l'environnement du Fiep sur le long terme.

Observations Fiep- Sépanso :

9 ans après la signature de la charte, il y a eu des avancées pour la gestion des habitats mais pas reconquête ni reprise démographique pour l'ours. 60 MF ont été dépensés pour le développement économique et 5.5 pour la chasse alors que même pas 2 % ont été utilisés pour l'ours.

FIEP et SEPANSO (CAP ours en Béarn) demandent de vraies négociations avec le Ministère aboutissant à de nouveaux contrats de charte dans les divers domaines, y compris la chasse, prévoyant la conservation de l'ours (renforcement 2 femelles), de ses habitats, et la poursuite et l'extension des mesures cohabitation ours élevage . En ce qui concerne Natura 2000, il faut trouver une formule qui permette de rédiger les nouveaux contrats sectoriels de la charte de façon à ce qu'ils servent de documents d'objectifs pour associer la zone charte à Natura 2000 le moment venu.

(sources : *Les nouvelles ours*, n°60, Mai 2003, le magazine d'information du Fiep)

CAP-Ours a été reçue aux ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture (janvier 2003) ainsi que par le Préfet de Région et du massif pyrénéen et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) (janvier 2003). *Nature Comminges* s'est chargé de l'organisation de ces rencontres.

Les objectifs présentés par CAP-OURS et les propositions pour les atteindre:

- Renforcement par de nouveaux lâchers d'ours sur les divers noyaux .
- Nécessité de prendre des mesures en faveur de la conservation des habitats.
- Poursuite de l'évolution positive de l'acceptation sociale de l'ours notamment en terme de valorisation économique et de développement durable.
- Revendication d'un plan interministériel pour la pérennisation des mesures en faveur de la cohabitation élevage-ours le long de la chaîne des Pyrénées : nécessité de prendre assez tôt des mesures pour l'estive 2003.
- Suivi des ours: nécessité d'analyses génétiques régulières et réactives en appui du suivi indirect (notamment pour confirmer le nombre de femelles, les naissances).

- Demande d'une politique claire du Ministère de l'Ecologie vis à vis de l'ours.
- Reprise de la concertation au niveau local : associations, communes sous chartes (ADET – IPHB).
- Contacts réguliers avec CAP-OURS et consultation sur tout plan ministériel sur l'ours.

Ministère de l'Ecologie: Réactions de Mme ETAIX, conseiller technique pour l'Europe et le patrimoine naturel, et de Philippe HUBERT, conseiller technique faune:

La cohabitation leur semble possible avec des moyens spécifiques vis à vis de l'élevage. Ils ont mis en avant la nécessité de trouver des financements régionaux et européens si l'on veut que les mesures soient durables.

Notre entrevue a permis de communiquer des informations sur la réalité pyrénéenne.

Ministère de l'Agriculture : Réactions de M.Dantin, conseiller technique :

Ils sont conscients que le problème réside dans la fragilité des productions du pastoralisme. La prédation ne fait que le révéler. Leur premier travail consiste à aider les acteurs du pastoralisme à mieux valoriser leurs produits. Pour ce Ministère le vrai produit est celui d'estive comme « le fromage Pé Descaous et l'agneau broutard du Pays de l'Ours » .

A propos des mesures agri-environnementales, ils savent que l'abandon des OLAE était une erreur. Le Ministre a demandé de les réactiver, mais pour 2003, c'était trop tard. Les crédits en faveur de la cohabitation avec les grands prédateurs sont, selon ce Ministère, du ressort de l'Agriculture pour les crédits d'aides à l'élevage, et du ressort de l'Ecologie pour la défense des troupeaux car il y a une demande sociale environnementale.

En ce qui concerne les analyses génétiques ours, M.Dantin incitera la mise en place d'un laboratoire en 2003.

M.Dantin semble disposé à travailler avec l'Ecologie. Par ailleurs, il est en accord avec les revendications de CAP-OURS concernant la cohabitation ours-pastoralisme et la valorisation des produits.



**Exploiter les forêts avec précautions: OUI.
Les saccager : NON. »**

Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF):

Ils sont conscients qu'il faut un « usage partagé du milieu intégrant d'autres « usagers » non agricoles (tourisme, faune), et qu'il faut un gardiennage des troupeaux.

En attendant la mise en place des mesures remplaçant les CTE les mesures de 2002 sont reconduites en Midi Pyrénées. On s'oriente vers un système qui prévoirait sur le massif une aide aux éleveurs par « hectares gardiennés ». Par contre, il n'y a rien de prévu comme mesure transitoire pour le Béarn

cette année.

La Draf nous rappelle le caractère primordial des « améliorations pastorales » (cabanes...) qui permettent la présence du berger en estive dans des conditions de vie moderne. Il est prévu que les gestionnaires collectifs qui n'ont pas accès aux CTE aient accès à un surcroît d'aide « zone à ours ».

Pour le plan de restauration de l'ours la Draf est associée à la réflexion mais c'est la DIREN qui est en pointe.

A propos de la conservation des habitats de l'ours la Draf est d'accord avec nous sur la nécessité de connaître l'utilisation du territoire par l'ours de façon à organiser sa tranquillité. Mais c'est la DIREN qui est la clef de l'organisation. Un avant projet DIREN-ONF existe. Il met en œuvre des règles pour la gestion de l'Etat dans le domanial et des suggestions pour les communes. Notre demande d'être associés à la réflexion sera transmise. La pénétration des forêts par des routes est liée à la « directive forêts ours ». Pour l'exploitation par câble, en Midi Pyrénées, le Conseil Régional est sensibilisé et indemnise les surcoûts.

Préfet de Région et de Massif :

M. le Préfet était au courant des propositions de CAP-Ours sur les mesures en faveur de la cohabitation élevage-ours qu'il trouve intéressantes. Il souhaite une solution avec la DRAF pour

une reconduction des mesures pastorale 2003.

Pour le plan de restauration de l'ours il est pour un partenariat avec l'ensemble des acteurs. Il comprend notre préoccupation sur l'avenir de l'espèce, notamment la situation désespérée de la souche pyrénéenne.

Concernant la Gestion forestière en zone à ours, Il va demander à l'ONF de nous associer à la réflexion sur les Règles de gestion le long du massif.

Pour le suivi des ours et analyses génétiques, il va en parler avec la DIREN de massif et le Ministère de l'Ecologie.

M. Le Préfet a été très intéressé par les informations apportées par la délégation Cap-ours. La présentation des projets de valorisation économique et les éléments démontrant l'acceptation sociale de l'ours ont particulièrement retenus son attention. Il est d'accord pour rencontrer Cap-Ours périodiquement.

Le Bilan global des déplacements des délégations CAP-Ours est positif dans la mesure où il a permis de montrer la cohérence du message de CAP-OURS quant à ses revendications et son témoignage de l'acceptation sociale. Il montre aussi que toutes les personnes rencontrées conviennent que nos revendications sont pertinentes dans le cadre d'un projet de soutien des activités humaines réellement respectueuses de la biodiversité.



Préservation des habitats : des choses sont à remettre à leur place...

FLASH

Artus devient Ferus. Artus s'associe au Groupe Loup France pour fonder Ferus une grande association nationale vouée à la sauvegarde de l'ours du loup et du lynx. Des savoirs faire complémentaires, une problématique commune à la protection des grands carnivores et à la prévention des dégâts justifient cette fusion. Comme l'a fait Artus, Ferus souhaite s'associer aux actions de Cap Ours et les relayer au niveau national.

Contacts: Sabine Matrel sabimat@infonie.fr, Michel Clouet michel.clouet@wanadoo.fr

L'Association Nature Comminges vient de publier son bulletin "Le Grand tétras". 24 pages d'informations sur ses activités pour la protection de la nature et du cadre de vie.

Contact: rue des Filateurs, 31800 St-Gaudens. Tél et Fax: 05 61 95 03 70 ouT él: 05 61 00 13 06, mél: cap.ours@wanadoo.fr, site Web: www.nature-comminges.asso.fr



Le Journal de CAP-Ours est édité et diffusé grâce à l'aide du WWF France. "Le WWF France, partenaire de CAP-Ours, oeuvre pour la conservation de l'ours et de la biodiversité en France et sur l'ensemble de la planète. Sur le plan national, il est intervenu pour la conservation de l'habitat des ours. Au niveau local, le WWF est un partenaire du FIEP, de l'ADET et d'ARTUS

Soutenez ses actions en adhérant ou en vous abonnant à Panda Magazine.

WWF France, 188 rue de la Roquette 75011 Paris, Tél. : 01 55 25 84 84 - site internet : www.wwf.fr

A bientôt.

Afin de nous aider à être plus efficaces, nous avons besoin de vos réactions.

Aussi, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante :

Journal de CAP-OURS - Association Nature Comminges

Rue des filateurs - 31800 St Gaudens

Mél : cap.ours@wanadoo.fr